

Impact économique du CHU de Poitiers et de la CAP sur le département de la Vienne : quelques éléments d'évaluation

Olivier Bouba-Olga

Faculté de Sciences Economiques de Poitiers

obouba@univ-poitiers.fr

janvier 2008

Cette note s'appuie sur les principaux résultats d'un travail de stage UEP mené par Rachel Bouchet, étudiante en Master « Aménagement du Territoire et Développement Economique Local » de Poitiers, au sein du Service Recherche et Développement de la Communauté d'Agglomération de Poitiers, sous la direction de Dominique Royoux (Directeur du Service R&D de la CAP et Professeur Associé à l'UFR SHA, département de Géographie) et d'Olivier Bouba-Olga (Maître de Conférences, UFR de Sciences Economiques de Poitiers).

Nous montrons que le CHU et la CAP génèrent, en 2006, 303 millions d'euros de revenus : 280,8 millions d'euros de salaires versés par les deux institutions, 22,2 millions d'euros de salaires versés par les sous-traitants locaux. Une part importante de ces salaires est dépensée localement, ce qui conduit à verser de nouveaux salaires à des personnes du territoire, qui seront eux-mêmes dépensés, et ainsi de suite. L'intégration de ces effets multiplicateurs permet d'estimer les richesses apportées par ces deux institutions au territoire à près de 485 millions d'euros pour 2006. Quelques implications en termes de politique publique sont esquissées en conclusion.

Introduction

Laurent Davezies (2007) rappelle que la richesse des territoires ne résulte pas uniquement de leur capacité à produire des biens et services (logique d'économie productive), elle dépend aussi des revenus apportés et dépensés localement par les retraités, les touristes et le personnel de la fonction publique, ainsi que des différentes aides et revenus sociaux perçus par les résidents (logique d'économie résidentielle). L'ensemble de ces éléments forment le revenu disponible localement, dont la partie dépensée sur le territoire est vecteur de développement économique.

Dans cette perspective, un travail d'évaluation de l'impact économique local de trois grandes institutions de l'agglomération de Poitiers a été entrepris, à savoir le Centre Hospitalier Universitaire (5000 emplois environ), l'Université (3000 emplois) et la Communauté d'Agglomération de Poitiers (2600 emplois Ville de Poitiers + CAP). L'essentiel des résultats porte cependant sur le CHU et la CAP, pour lesquels nous pouvons disposer de l'ensemble des données nécessaires.

L'impact de ces institutions a été évalué en s'appuyant d'une part sur les salaires versés à leurs employés, et en s'appuyant d'autre part sur les commandes publiques qu'elles passent à d'autres entreprises ou institutions, qui versent une partie de leurs recettes sous forme de salaires à leurs propres employés. L'ensemble de ces revenus perçus directement ou indirectement sont à la base de dépenses qui serviront à leur tour à effectuer de nouvelles commandes et à verser d'autres salaires, et ainsi de suite. Autrement dit, on observe des effets multiplicateurs.

Pour évaluer l'impact économique *local* de ces institutions, il convient donc de mesurer i) les salaires qu'elles versent, ii) les commandes qu'elles passent à des fournisseurs *locaux*, iii) les salaires versés par ces fournisseurs, iv) la part des salaires (versés par les institutions et par les fournisseurs) dépensés *localement*, iv) l'importance des effets multiplicateurs. Nous avons présenté les bases méthodologiques de cette évaluation dans un document consacré à l'évaluation de l'impact économique du Futuroscope (Bouba-Olga, 2006).

Poids des commandes publiques locales

Le tableau 1 reprend le total des commandes publiques passées par les trois institutions, ainsi que les salaires versés à leurs employés. Au total, ce sont 786 millions d'euros qui sont dépensés sous ces deux formes par les trois institutions.

Tableau 1 : dépenses effectuées en 2006 (millions d'euros)

Institution	Dépenses fournisseurs	Salaires versés	Total
CAP	94,2	73,9	168,6
Université	191,8	120,0	311,8
CHU	98,6	207,0	305,6
Total	437,8	400,9	786,0

Concentrons-nous d'abord sur la commande publique. Nous avons pu disposer des informations précises sur les fournisseurs (secteur d'appartenance, localisation, montant des commandes, ...), pour la CAP et pour le CHU. De cette façon, il est possible de calculer le poids dans les commandes de différents niveaux de territoires, de la Ville de Poitiers jusque France entière (tableau 2).

Tableau 2 : part des différents niveaux de territoire dans l'ensemble des commandes publiques (2006, %)

(Lecture : 6,1% des commandes du CHU s'adressent à des entreprises localisées sur la ville de Poitiers ; 3,0% à des entreprises de la CAP hors Poitiers ; 0,2% à des entreprises de l'Aire Urbaine hors CAP ; etc.)

Echelle spatiale	CHU	CAP
Poitiers	6,1%	15,5%
CAP	3,0%	12,2%
Aire urbaine	0,2%	2,4%
Vienne	1,3%	8,1%
Poitou-Charentes	1,9%	4,6%
<i>sous-total Région</i>	<i>12,6%</i>	<i>42,8%</i>
Paris	12,6%	8,2%
France	74,3%	48,5%
<i>Total France</i>	<i>99,5%</i>	<i>99,5%</i>
Etranger	0,5%	0,5%
<i>Total</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>

Les commandes publiques de la CAP sont pour une part non négligeable régionales, tandis que celle du CHU se font pour l'essentiel hors région. Ceci s'explique par la nature des besoins de chaque institution : 31% des commandes du CHU s'adressent à des entreprises des secteurs industriels, pour 59% à des entreprises du secteur de la chimie et pour 21% à des entreprises du secteur des instruments médicaux, qui fournissent des produits spécifiques non fabriqués localement. 41% des commandes relèvent du commerce, pour l'essentiel du commerce de gros de biens non alimentaires et du commerce de gros de biens d'équipement industriel. Là encore, il s'agit de biens assez spécifiques. De plus, pour tout un ensemble d'achats, le CHU participe à des groupements de commande avec les 32 CHU de France, groupements qui s'adressent à des fournisseurs d'envergure nationale, non localisées en Région. Les commandes publiques de la CAP sont de leur côté, pour l'essentiel, adressées à des entreprises du secteur administration publique, transport, santé et action sociale et organisations associatives, fortement présentes localement. Les achats de la CAP effectués hors région (57,2% de l'ensemble) sont adressés majoritairement à des entreprises de l'industrie et du commerce.

On observe donc des commandes publiques globalement plus fortes pour le CHU (98,6 millions d'euros) que pour la CAP (94,2 millions d'euros), mais leur structure spatiale diffère fortement, si bien que les commandes du CHU en Région se montent à 12,4 millions d'euros, contre 40,5 millions d'euros pour la CAP.

Impact économique des deux catégories de dépenses

Pour compléter l'analyse, il convient d'intégrer les salaires versés par les institutions, par les fournisseurs, et d'estimer la part de ces salaires dépensés localement. Nous raisonnons ici sur le département de la Vienne. Méthodologiquement, nous procédons de la même manière que pour l'étude de l'impact économique local du Futuroscope (Caudron, 2007), en retenant les hypothèses suivantes¹ : i) 80% des salaires versés sont dépensés dans le département, ii) 50% des commandes des fournisseurs sont dépensés en salaires, iii) les dépenses effectuées conduisent au versement de nouveaux salaires, qui seront à leur tour dépensés, et ainsi de suite, iv) sous ces hypothèses, on montre qu'il existe un effet multiplicateur de 2 sur un an. Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Impact économique du CHU et de la CAP (2006, millions d'euros)

	CHU	CAP	Total
(1) Salaires versés directement	207,0	73,8	280,8
(2) Commandes locales	8,4	35,9	44,3
(3) Salaires versés par les fournisseurs = 50%*(2)	4,2	18,0	22,2
(4) Total salaires versés = (1) + (3)	211,2	91,8	303,0
(5) Partie dépensée localement = 80% * (4)	169,0	73,4	242,4
(6) Intégration de l'effet multiplicateur = 2*(5)	337,9	147,0	484,9

L'effet sur le revenu départemental des dépenses en salaires et des commandes auprès des fournisseurs de ces deux institutions est donc au total de 484,9 millions d'euros. Par comparaison, l'effet revenu calculé selon la même méthode pour le Futuroscope en 2004 (dernière année disponible) était de 57,4 millions d'euros.

Implications en termes d'action publique

Les institutions étudiées ont un impact important en termes de développement économique local, trop souvent passé sous silence. Leur prise en compte permet d'entrevoir des préconisations en termes d'action publique.

On pourrait d'abord analyser plus précisément la part locale des dépenses des ménages, en s'interrogeant sur les possibilités de répondre plus souvent et plus efficacement à leurs besoins (activités de loisir, culturelles, sportives, ...). On peut également s'interroger sur

¹ On peut bien sûr débattre de ces hypothèses. Précisons qu'elles ont été définies sur la base de documents Insee. Nous les avons retenues afin de comparer les résultats obtenus ici à ceux obtenus pour le Futuroscope.

la possibilité d'accroître les relations entre les PME et les institutions publiques. Dans certains cas, ceci s'avère difficile voire impossible, dès lors que les besoins sont très spécifiques, et que seules quelques grandes entreprises peuvent y répondre. Dans d'autres cas, des marges de manœuvre existent, surtout si l'idée de réserver une part des commandes publiques à des PME voit le jour (dans le cadre d'un « Small Business Act » à la Française). On peut par exemple imaginer un travail d'identification des PME picto-charentaises potentiellement concernées, et s'interroger sur les moyens de les accompagner (aide à la prospection et à la mise en relation) afin qu'elles répondent plus souvent et de manière plus efficace aux appels d'offres des institutions, qu'elles soient locales ou non locales².

Bibliographie

Bouba-Olga Olivier, 2006, « Evaluation de l'impact économique du Parc du Futuroscope : quelques éléments de méthodologie », Document de travail CRIEF n° T2006-01, Faculté de Sciences économiques de Poitiers, <http://sceco.univ-poitiers.fr/recherpubli/doctravail/T2006-01.pdf>.

Bouchet Rachel, 2007, « Impact économique du CHU, de la CAP et de l'Université sur le département de la Vienne », Rapport de stage pour le service R&D de la Communauté d'Agglomération de Poitiers.

Caudron Louis, 2007, « impacts économiques du Futuroscope dans la Vienne », LC Développement et Conseil.

Davezies Laurent, 2007, La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses, Seuil – La République des idées.

L'Usine Nouvelle, 2008, « Comment vendre à la Ville de Lyon », 17 janvier, n°3084, p. 46-49.

² Voir à ce sujet l'article de l'Usine Nouvelle (2008) consacré aux achats de la Ville de Lyon.